

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Neuf, le Lundi 4 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 Avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Melle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. MARY, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. AMIDEI	à	Melle MORACCHINI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme LUCIANI

Etaient absents :

M. VITALI, BASTELICA, BERNARDI, COMBARET, ZUCCARELLI, D'ORAZIO, RUALT, Mme GUERRINI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	34
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 4 Mai 2009	Délibération N°2009/ 84
----------------------------	-------------------------

Adoption du plan de financement - divers dossiers de subvention.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La ville d'Ajaccio souhaite entreprendre la réalisation de plusieurs projets en 2009 :

- le remplacement de la toiture de l'hôtel de ville et la sonorisation de la salle du conseil municipal,
- la réfection de la cour et le remplacement des menuiseries de la crèche Berthault,
- le remplacement de la toiture du bâtiment de l'Octroi (DDSU),
- le remplacement de la toiture du mutliaccueil du jardin Elisa,
- le remplacement de la toiture du complexe sportif Jean Nicoli,
- l'implantation de bornes de stationnement minute,
- la restructuration de la cuisine de l'école des jardins de l'Empereur,
- l'acquisition de matériel et logiciels informatiques.

Afin de financer ces opérations, la ville sollicite la participation de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de la Corse du Sud.

Les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

- Réfection de la cour et le remplacement des menuiseries de la crèche Berthault :

CTC :	59 520.00 € HT	40%
CG :	52 080.00 € HT	35%
Ville :	37 200.00 € HT	25%
Total :	148 800.00 € HT	

- Acquisition de matériel et logiciels informatiques :

CG :	88 085.28 € HT	35%
Ville :	163 586.96 € HT	65%
Total :	251 672.24 € HT	

- Implantation de bornes de stationnement minute :

CG :	97 222.22 € HT	35%
Ville :	180 555.56 € HT	65%
Total :	277 777.78 € HT	

- la restructuration de la cuisine de l'école des jardins de l'Empereur :

CTC :	129 400.00 € HT	40%
CG :	113 225.00 € HT	35%
Ville :	80 875.00 € HT	25%
Total :	323 500.00 € HT	

- Remplacement de la toiture du bâtiment de l'Octroi (DDSU) :

CTC :	32 000.00 € HT	40%
CG :	28 000.00 € HT	35%
Ville :	20 000.00 € HT	25%
Total :	80 000.00 € HT	

- **Remplacement de la toiture du complexe sportif Jean Nicoli :**

CTC :	148 000.00 € HT	40%
CG :	129 500.00 € HT	35%
Ville :	92 500.00 € HT	25%
Total :	370 000.00 € HT	

- **Remplacement de la toiture du mutliaccueil du jardin Elisa :**

CTC :	32 000.00 € HT	40%
CG :	28 000.00 € HT	35%
Ville :	20 000.00 € HT	25%
Total :	80 000.00 € HT	

- **Remplacement de la toiture de l'hôtel de ville et la sonorisation de la salle du conseil municipal :**

CTC :	124 326.00 € HT	40%
CG :	108 785.25 € HT	35%
Ville :	77 703.75 € HT	25%
Total :	310 815.00 € HT	

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2009 :

→ Fonction 8, Chapitres 23, Article 2315.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **d'approuver** le présent programme,
- **d'adopter** les plans de financement ci-dessus,
- **d'autoriser Monsieur le Maire**, à solliciter les subventions auprès des collectivités locales.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré,**

VU, La Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,
VU, La Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
VU, La Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 4 Mai 2009

APPROUVE,

**à l'unanimité de ses membres
présents ou représentés**

Le programme tel qu'exposé ci-dessus.

ADOPTE,

Les plans de financement suivants :

- Réfection de la cour et le remplacement des menuiseries de la crèche Berthault :

CTC :	59 520.00 € HT	40%
CG :	52 080.00 € HT	35%
Ville :	37 200.00 € HT	25%
Total :	148 800.00 € HT	

- Acquisition d matériel et logiciels informatiques :

CG :	88 085.28 € HT	35%
Ville :	163 586.96 € HT	65%
Total :	251 672.24 € HT	

- Implantation de bornes de stationnement minute :

CG :	97 222.22 € HT	35%
Ville :	180 555.56 € HT	65%
Total :	277 777.78 € HT	

- la restructuration de la cuisine de l'école des jardins de l'Empereur :

CTC :	129 400.00 € HT	40%
CG :	113 225.00 € HT	35%
Ville :	80 875.00 € HT	25%
Total :	323 500.00 € HT	

- Remplacement de la toiture du bâtiment de l'Octroi (DDSU) :

CTC :	32 000.00 € HT	40%
CG :	28 000.00 € HT	35%
Ville :	20 000.00 € HT	25%
Total :	80 000.00 € HT	

- Remplacement de la toiture du complexe sportif Jean Nicoli :

CTC :	148 000.00 € HT	40%
CG :	129 500.00 € HT	35%
Ville :	92 500.00 € HT	25%
Total :	370 000.00 € HT	

- Remplacement de la toiture du mutliaccueil du jardin Elisa :

CTC :	32 000.00 € HT	40%
CG :	28 000.00 € HT	35%
Ville :	20 000.00 € HT	25%
Total :	80 000.00 € HT	

- **Remplacement de la toiture de l'hôtel de ville et la sonorisation de la salle du conseil municipal :**

CTC :	124 326.00 € HT	40%
CG :	108 785.25 € HT	35%
Ville :	77 703.75 € HT	25%
Total :	310 815.00 € HT	

AUTORISE Monsieur le MAIRE

à solliciter les subventions auprès des Collectivités Locales.

PRECISE

que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au BP 2009.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI